

Société | Covid-19 : les mesures prises à Niort



Devant le non respect des consignes de confinement, le maire de Niort Jérôme Baloge a pris ce vendredi des arrêtés de fermeture de certains espaces qui confirment ou rappellent l'interdiction de fréquentation de certains lieux espaces publics. Après les aires de jeux, ce sont désormais les terrains de sport, city-stade, skate-parks, terrains multisports, parcours d'entraînement, ainsi que la base nautique de Noron qui sont interdits d'accès. De manière générale, "la fréquentation excessive de l'espace public est strictement interdite", rappelle l'élu, qui en appelle "au civisme et au "sens des responsabilités" de chacun.

Par ailleurs, la Ville a mis en place un numéro vert (0800 88 13 29), accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, pour répondre aux questions des habitants. Les services municipaux de police, le centre communal d'action sociale et les services utiles restent mobilisés (sur appel) pour accompagner la population durant cette période de confinement.

Mise à jour le 31 mars :

Après avoir ouvert 10 places d'hébergement d'urgence pour les sans-abri en lien avec la Croix-Rouge afin dès le début du confinement, la Ville va ouvrir 10 nouvelles places d'hébergement dans un second lieu. L'accueil et l'accompagnement seront assurés, cette fois, par la Protection civile. La mise en relation s'effectue toujours par le biais du numéro d'urgence du SAMU social, le 115.

Anne-Lise Durif

*Crédit Photo : Anne-Lise Durif
Publié sur aqui.fr le 21/03/2020*

[Url de cet article](#)

